

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 22 mars 2024 à 19h30
sous la présidence de M. BURGER Marc**

Date de convocation : 08 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 10
Quorum : 8

Présents : M. BURGER Marc, Maire, Mme DINDINGER Elodie, M. ANTHONY Roger, M. DORCZYNSKI Maxime, Mme GUILLAUMÉ Audrey, M. KEMPF Thierry, Mme SEEWALD Biljana, M. MILBACH Yves, M. SUM Jean-Pierre, M. WASBAUER Raymond.

Absent excusé : M. ENSMINGER-HOLLINGER Julien, M. KURTZ Rémi, M. STUMPF Etienne.

Procuration : M. néant.

Absent non excusé : M. FAUTH Jonathan

En visioconférence : néant

Secrétaire de séance : M. SUM Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la réunion du 16 février 2024
3. Budget primitif 2024 commune
4. Budget primitif 2024 périscolaire
5. Budget primitif 2024 lotissement
6. Virement dans le budget lotissement
7. Vote des taux de la fiscalité directe locale
8. Demande de subvention pour les classes de découverte et voyages scolaires
9. Bilan des loyers impayés
10. Encaissement chèque COGEWEIS
11. Remboursement de frais à SEEWALD Biljana
12. Contrat aidé agent périscolaire
13. Devis pour la réfection de la route communale vers Waldhambach
14. Désignation d'un délégué au Souvenir Français de Sarre-Union
15. Divers :
 - point sur la réunion SIS67

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : demande de subvention à la CEA pour les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment 6 place du temple et à l'église catholique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de rajouter le point à l'ordre du jour.

2024-19/5.2 Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner M. SUM Jean-Pierre, secrétaire de séance pour ce jour et de changer lors de chaque réunion.

2024-20/9.1 Approbation du PV de la réunion du 16 février 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 16 février 2024.

Mme SEEWALD Biljana rejoint l'assemblée à 19h50.

2024-21/7.1 Budget primitif 2024 Commune :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses + Reports	Recettes + Reports
Fonctionnement	1.261.139,30	1.261.139,30
Investissement	850.786,83	850.786,83

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune tel qu'il a été présenté.

2024-22/7.1 Budget primitif 2024 Péricolaire :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses + Reports	Recettes
Fonctionnement	68.691,57	68.691,57
Investissement	741,38	741,38

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2024 du péricolaire tel qu'il a été présenté.

2024-23/7.1 Budget primitif 2024 lotissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses + Reports	Recettes
Fonctionnement	304.856,24	304.856,24
Investissement	184.768,70	184.768,70

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2024 du lotissement tel qu'il a été présenté.

Mme GUILLAUME Audrey rejoint l'assemblée à 20h05.

2024-24/7.1 Virement dans le budget lotissement :

Lors de la réunion pour la vérification des budgets, M. NEU Gilles, Conseiller aux Décideurs Locaux, nous suggère de faire un versement de 30.000 € à 40.000 € dans le budget lotissement afin de combler le déficit.

La somme de 117.787,54 € est prévue à l'article 65821 du budget de la commune. Elle correspond au déficit réel du budget du lotissement. Cette écriture sera passée en fin d'année si aucune vente de terrains ne se fait dans le courant de l'année 2024.

M. NEU Gilles propose d'étaler cette dépense sur plusieurs années (3 à 4 ans).

Le Maire, sur proposition du Conseiller aux Décideurs Locaux, propose au Conseil Municipal de passer cette écriture comptable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de virer 40.000 € de l'article 65821 (dépenses de fonctionnement) du budget commune vers l'article 75822 (recettes de fonctionnement) du budget lotissement .
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-25/7.2 Vote des taux de la fiscalité directe locale, fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 :

Le Maire informe les conseillers que lors de la délibération du 17 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

THRS : 18,90 %
TFPB : 25,70 %
TFPNB : 59,90 %
CFE : 17,69%

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2024 par rapport à 2023 et donc de les porter à :

THRS : 18,90 %
TFPB : 25,70 %
TFPNB : 59,90 %
CFE : 17,69 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 à :
THRS : 18,90 %
TFPB : 25,70 %
TFPNB : 59,90 %
CFE : 17,69 %

2024-26/7.5 Demande de subvention pour les classes de découverte ou voyage d'études scolaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école primaire de Waldhambach, le collège de Wingen/Moder et le lycée de Sarre-Union ont fait parvenir la liste des élèves de la commune ayant participé ou allant participer à un voyage d'études sur l'année scolaire 2023/2024.

Le Maire propose de maintenir à 9,00 € par jour et par élève, le montant de la subvention attribuée par la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de verser 9,00 € par jour et par élève de la commune participant à une classe de découverte ou voyage scolaire organisé par les écoles, collèges, lycées sur l'année scolaire 2023/2024 sur présentation d'un état nominatif,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-27/3.3 Bilan des loyers impayés :

Le Maire présente le bilan des loyers impayés au Conseil Municipal.

Un locataire n'a pas payé les charges de 2022, 2023 et ne paie plus le loyer depuis décembre 2023. Le loyer du mois d'août reste également impayé. Les impayés s'élèvent à 3.835,76 €.

Un autre locataire a divers loyers de 2022, 2023, 2024 impayés. Sa dette s'élève à 3.950,02 €.

Le Maire précise qu'un courrier leurs a été adressé afin qu'ils régularisent leur situation.

Suite à l'envoi du courrier, ils ne sont manifestés. Le premier a pris contact avec les services sociaux afin de demander une aide financière. Son RDV est prévu fin mars.

Le second est passé en mairie avec un échéancier du trésor public.

Les autres locataires sont tous à jour dans le paiement des loyers.

Le Conseil Municipal propose attendre la prochaine réunion en juin afin de voir les démarches entreprises par le locataire, s'il va faire le nécessaire pour payer au moins une partie de sa dette.

Un conseiller demande s'il est possible de baisser l'arrivée du chauffage dans son logement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attendre la prochaine réunion afin de voir si le locataire aura fait le nécessaire pour commencer à payer sa dette ,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-28/7.10 Encaissement du chèque de COGEWEIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de gestion de la salle polyvalente a fait parvenir un don d'un montant de 1.660,71 € pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le don de 1.660,71 € du comité de gestion de la salle polyvalente,
- d'autoriser le Maire à encaisser le don,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-29/7.10 Remboursement de frais à Mme SEEWALD Biljana :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la conseillère Mme SEEWALD Biljana a payé la facture pour l'achat de plantation d'arbustes pour la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser les frais avancés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de rembourser le montant de 68,40 € à Mme SEEWALD Biljana,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mme SEEWALD Biljana quitte l'assemblée à 21h00.

2024-30/4.4 Contrat aidé de l'agent du périscolaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de l'agent de la cantine garderie arrive à échéance le 03 juin 2024.

A ce jour, Pôle Emploi n'a pas encore de visibilité quant à la reconduction possible du contrat aidé au 04 juin 2024.

Le Maire présente différentes options :

- conclure un contrat d'agent contractuel du 04 juin jusqu'au 09 juillet pour assurer la continuité de la cantine garderie jusqu'aux grandes vacances,
- trouver une personne éligible au contrat aidé, de préférence de Weislingen,
- conclure un contrat d'agent contractuel pour la durée de la prochaine année scolaire. Ce type de contrat sera à la charge des communes du RPI.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent non titulaire à raison de 20/35^{ème} pour couvrir la fin de l'année scolaire si le contrat aidé ne peut être renouvelé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un poste d'agent contractuel (grille d'adjoint d'animation territorial) à raison de 20/35^{ème} du 04 juin au 09 juillet 2024, si le contrat aidé ne peut être renouvelé ,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-31/1.7 Devis pour la réfection de la route communale vers Waldhambach :

Le Maire présente les devis pour la réfection de la route communale vers Waldhambach. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024. Les travaux se feront entre mai et août.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le devis de l'entreprise RAUSCHER TP pour un montant de 34.800,00 € HT soit 41.760,00 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le devis,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-32/5.3 Désignation d'un délégué au Souvenir Français de Sarre-Union :

Suite à la rencontre avec Mme SCHEIDER Stéphanie du Comité Du Souvenir Français, plusieurs actions ont été fixées : lien avec les établissements scolaires, désignation d'une personne-relais, adhésion de la commune à l'association du Souvenir Français, versement d'une subvention pour soutenir l'association dans ses actions.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux afin de savoir si quelqu'un est volontaire pour être cette personne-relais auprès de l'association. Il propose de verser une subvention de 50 € à l'association.

M. ANTHONY Roger est volontaire. M. KEMPF Thierry est également volontaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de nommer M. ANTHONY Roger délégué auprès du Souvenir Français,
- de nommer M. KEMPF Thierry, délégué suppléant auprès du Souvenir Français,
- de verser une subvention de 50 €,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-33/7.5 Demande de subvention à la CEA pour les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment 6 place du temple et à l'église catholique :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté plusieurs entreprises pour la rénovation des fenêtres du bâtiment école 6 place du temple et le remplacement de la porte de l'église catholique.

Afin de réduire les factures énergiques ainsi que la chaleur dans la salle de classe, le Maire propose de remplacer les menuiseries extérieures de l'école. Il présente les différents devis.

A l'église catholique, la porte n'est plus étanche, elle passe passer le vent au point que les portes intérieures bougent.

Pour ces travaux de rénovation le Maire propose de demander une subvention à la C.E.A.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet de rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment école 6 place du temple,
- d'approuver le projet de rénovation de la porte de l'église catholique
- de solliciter la CEA pour une subvention
- d'approuver les plans de financement prévisionnels suivants :

*** Bâtiment 6 place du temple :**

Dépenses TTC	11.261,99 €
--------------	-------------

Financement :

Part Commune	5.367,76
Part subvention CEA (40 % du HT)	4.180,02
Récupération FCTVA (16,404%)	1.714,21

*** Eglise catholique :**

Dépenses TTC	4.710,71 €
--------------	------------

Financement :

Part Commune	1.378,79
Part subvention CEA (35 % du HT)	1.498,86
Récupération FCTVA (16,404%)	702,49
Paroisse catholique (24% du TTC)	1.130,57

- de charger le Maire de procéder à toutes les formalités et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-34/9.1 Divers :

• **Point sur la réunion SIS67 :**

Le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion le 5 mars dernier avec le SIS67. Le contrôleur général Cellier expose les problèmes d'effectifs dans les centres de secours principaux. Il manque au moins 1000 sapeurs-pompiers volontaires pour assurer l'effectif minimum pour assurer toutes les interventions.

150 postes de pompiers professionnels vont être créés sur le Bas-Rhin. Les contributions communales fixées au ratio par habitant (23 € pour Weislingen) augmenteront sensiblement sur les 3 ans à venir pour arriver à environ 29 €.

Autre point abordé : la fermeture et/ou regroupement de caserne de proximité. Sont concernés : Dehlingen, Durstel, Adamswiller, Asswiller, Rexingen, Harskirchen, Altwiller, Bissert et Weyer. Des discussions seront menées par le SIS67 et les maires des communes concernées.

2024-35/9.1 Divers :

- **Élections Européennes 9 juin 2024 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Le bureau de vote est confirmé à la salle polyvalente.

Le tableau de présence sera transmis afin que les conseillers puissent s'inscrire.

2024-36/9.1 Divers :

- **Cérémonie 8 mai :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 8 mai se déroulera en présence des élèves de l'école maternelle ainsi que d'un représentant du Souvenir Français. Elle aura lieu à 10h aux monuments aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur.

Le Maire informe les Conseillers que la prochaine réunion aura lieu le 07 juin 2024.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire fait un tour de table des conseillers.

M. ANTHONY Roger informe les conseillers qu'il reste à confectionner les sachets de chocolat pour la chasse aux œufs. Il précise également qu'il faudra des personnes pour cacher les œufs et pour distribuer des sachets aux enfants. Un mail sera envoyé aux conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire sur les différentes tâches.

M. SUM Jean-Pierre précise que les membres du Sports et Loisirs ont pris contact avec lui pour la réfection de la boîte à livres. Il fournira le matériel mais ne pourra pas confectionner les étagères ou meubles en raison d'un planning chargé.

M. MILBACH Yves précise que les Dernières Nouvelles d'Alsace ne publient plus d'articles du style « repas, marche ».

Le Maire clôt la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,
SUM Jean-Pierre



Weislingen, le 25 mars 2024

Le Maire,
Marc BURGER

